

Situation sanitaire au 13 juillet 2021

Indicateur	National	Région BFC	Haute-Saône	Seuils à retenir
Taux d'incidence général <i>Nouveaux cas sur 7 jours pour 100.000 habitants</i>	39	14	10	50/ 100.000 (alerte)
Taux d'incidence des + de 65 ans <i>Nouveaux cas sur 7 jours pour 100.000 habitants</i>	9	8	7	50/ 100.000 (alerte)
Taux de positivité aux tests <i>Sur les 7 derniers jours</i>	1	1	1	10%
Patients hospitalisés Taux d'occupation en réanimation*	7 135 /	292 14%	11 8%	/ 30%
Nouveaux décès Total	/ 111 436	3 685 4 828	189 266	/
Nb de primo-vaccination Nb de vaccination complètes	36 213 362 25 707 659	1 514 600 1 029 485	124 738 86 916	/

* le taux d'occupation des places en réanimation ne reflète que la proportion de lits occupés par des patients Covid.

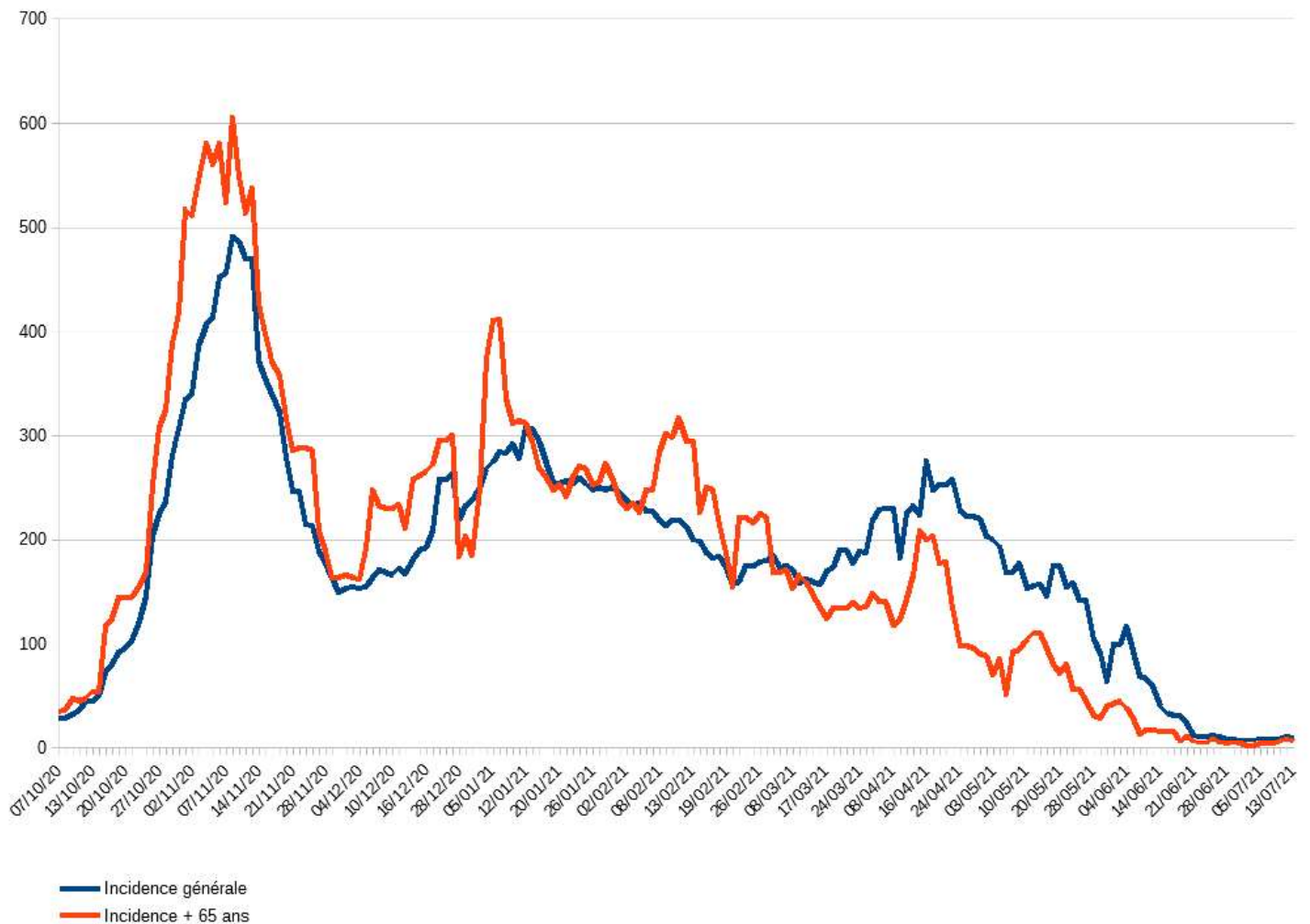
Évolution de la situation sanitaire en Haute-Saône

La circulation du virus s'est intensifiée à partir du mois d'octobre dernier pour atteindre un pic début novembre à 491 pour 100.000 habitants, et 605 pour les personnes de plus de 65 ans.

Sous l'effet du second confinement, les indicateurs ont diminué puis se sont stabilisés sur un plateau haut en fin d'année 2020. L'application du couvre-feu à compter du 2 janvier a produit ses effets à compter de mi-janvier. Après une reprise à la hausse, les taux d'incidence ont entamé une lente décrue sous l'effet des mesures de freinage à compter du 3 avril dernier.

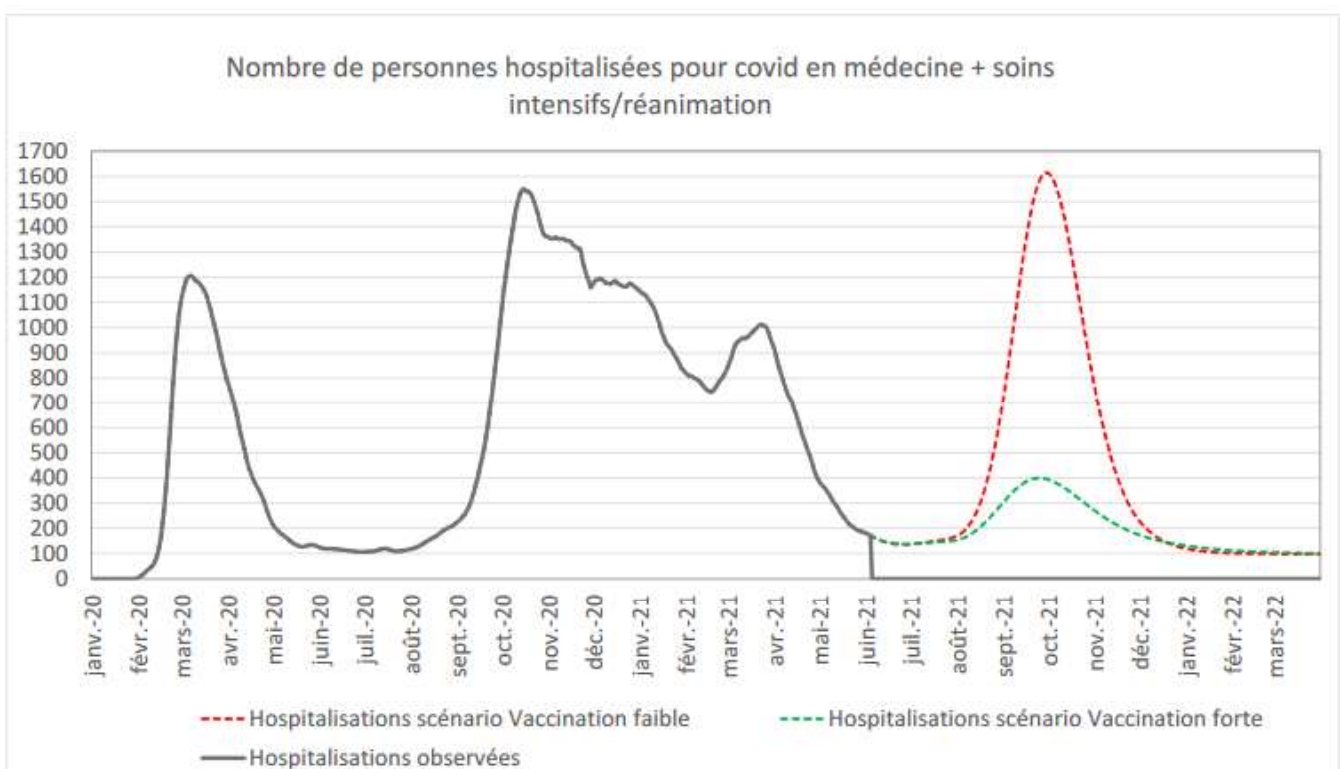
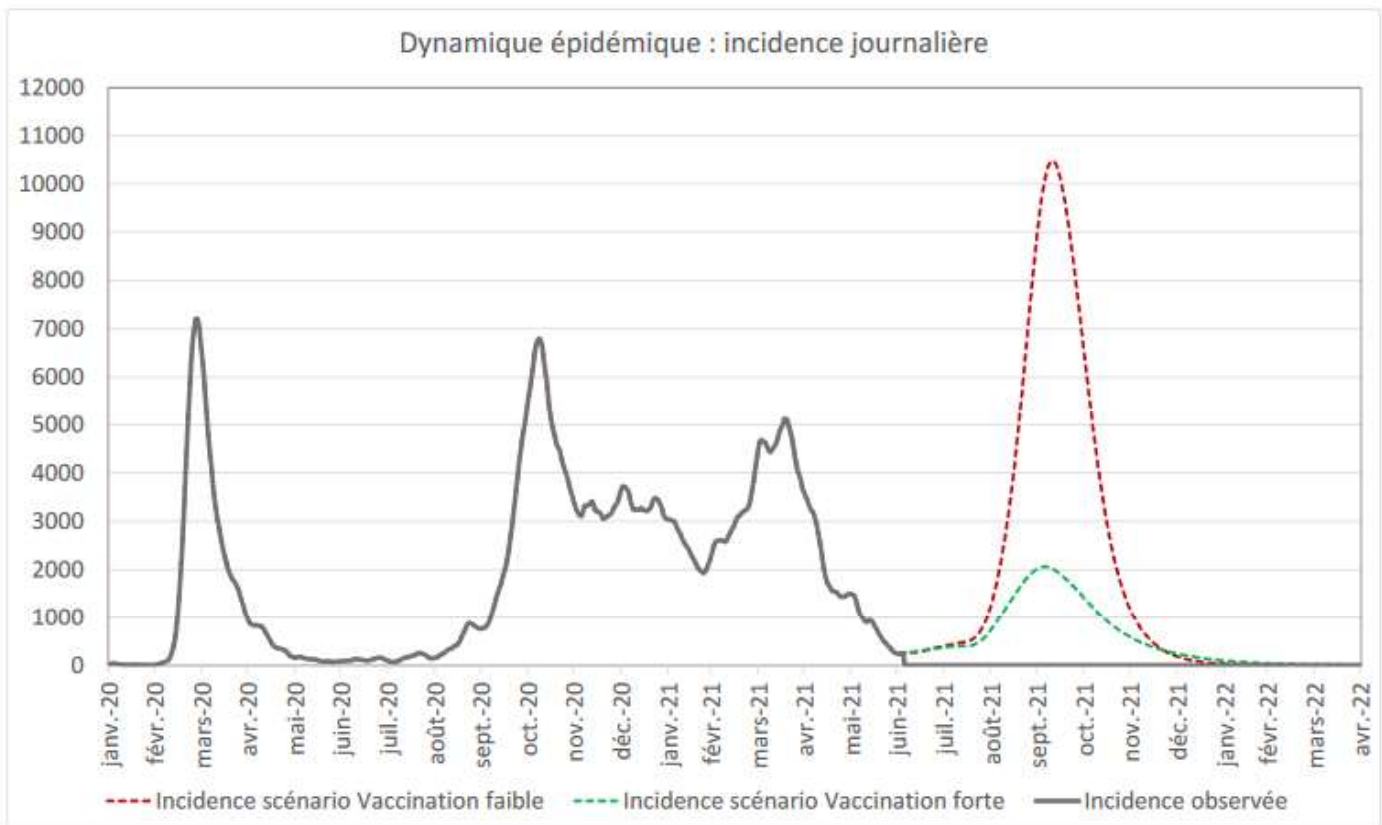
Le taux d'incidence en population générale reste actuellement à un niveau faibles avec 10 nouveaux cas pour 100.000 habitants. Un nouveau décès a toutefois été enregistré cette semaine et porte le total à 266 personnes décédées des suites du Covid en milieu hospitalier.

Il est indispensable que les mesures de prévention soient maintenues et continuent à s'appliquer avec rigueur pour maintenir cette tendance dans la durée, la variant Delta étant désormais présent dans le département, avec une forte capacité de contagion.

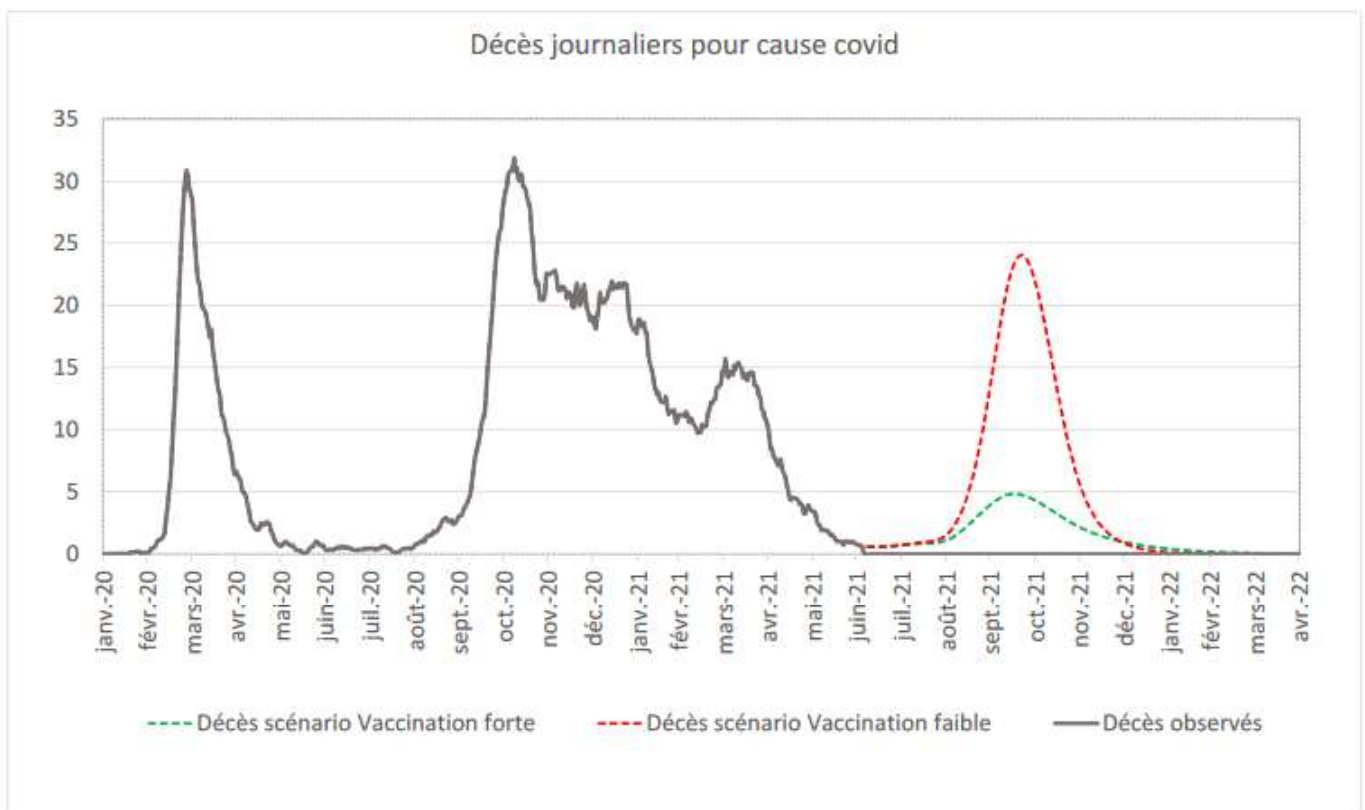
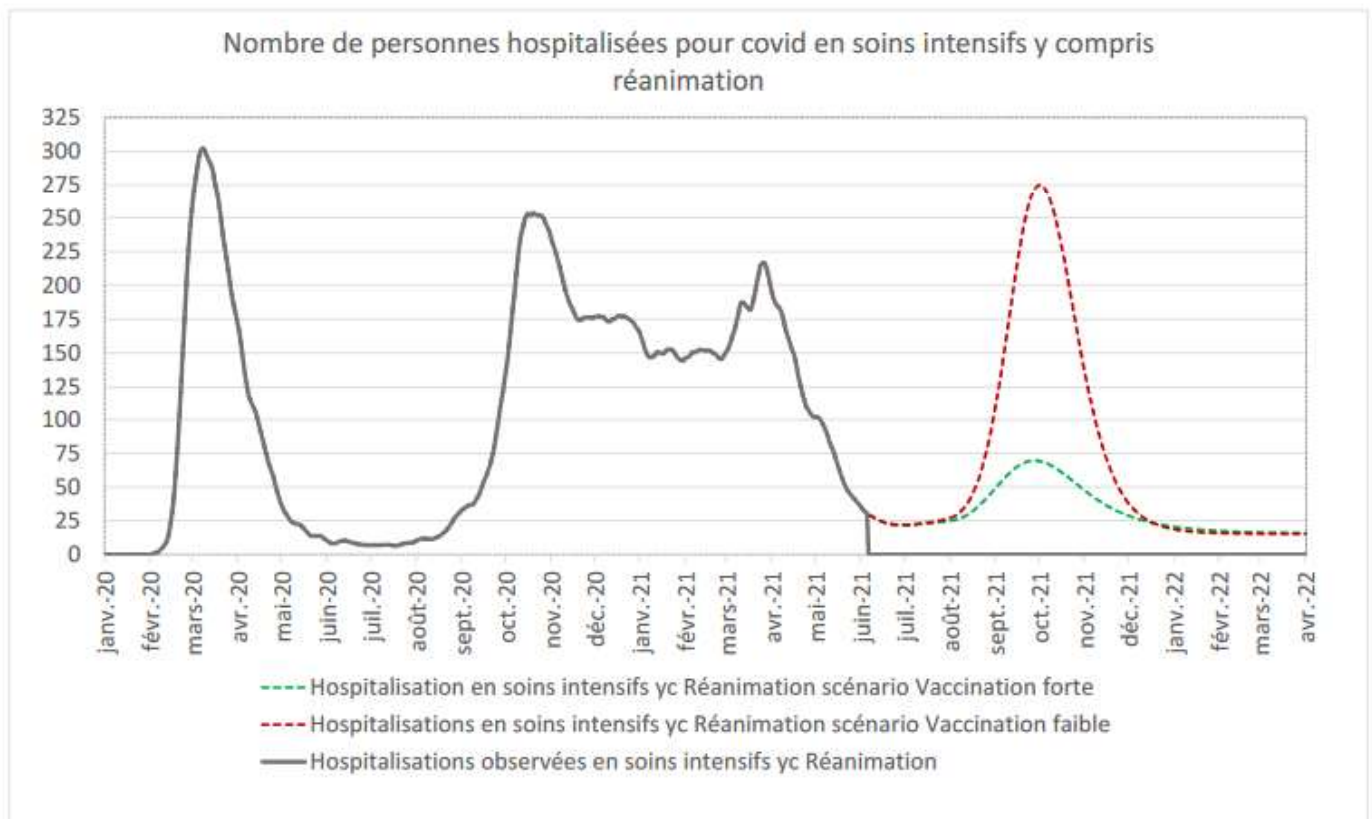


Les scénarios d'évolution épidémique pour la 4ème vague : la vaccination indispensable

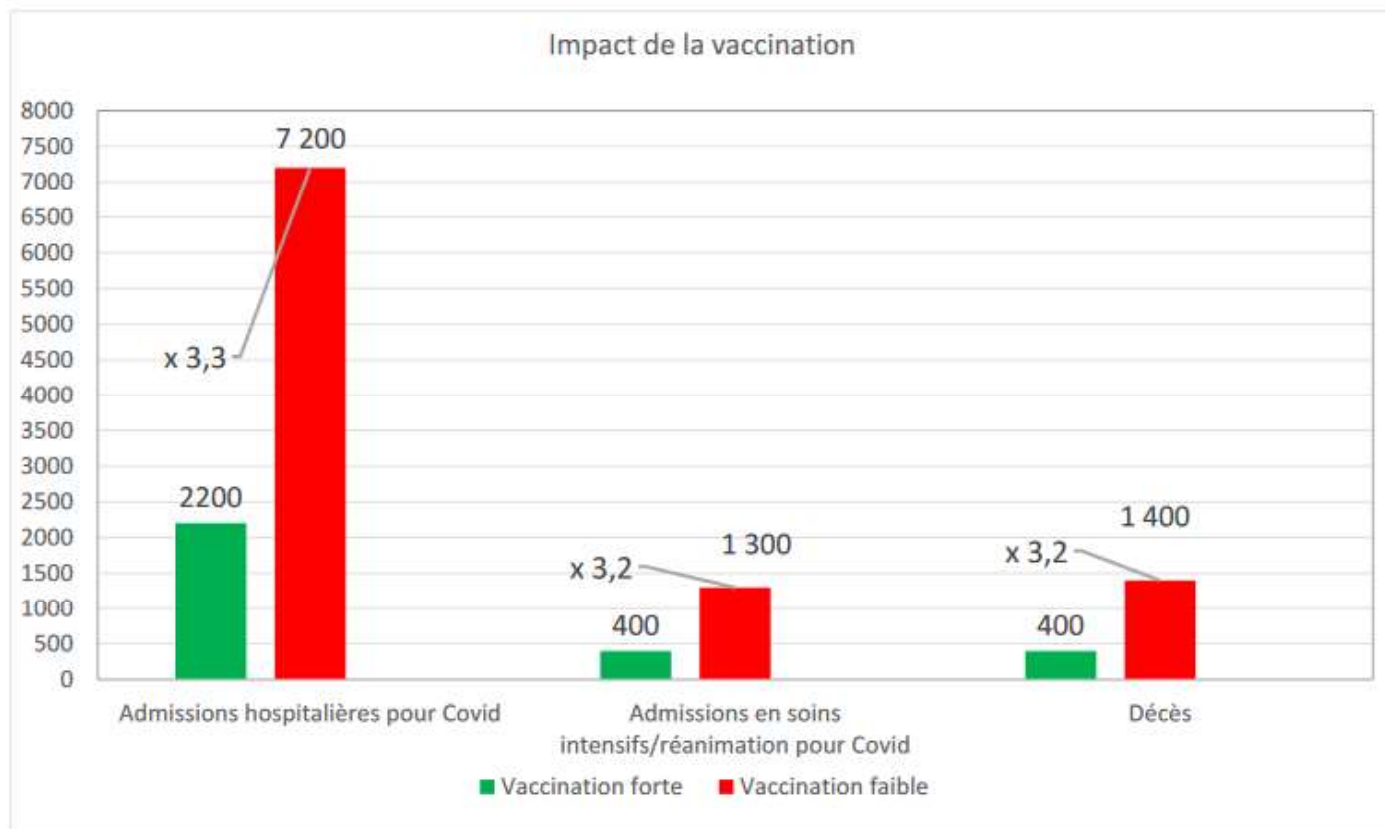
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a réalisé une étude simulant l'incidence à venir de l'épidémie et son impact en termes d'hospitalisations et de décès en fonction du taux de couverture vaccinale. Le modèle simule 2 scénarii, avec une vaccination forte et une vaccination plus modérée. Face au pouvoir hypercontaminant du variant delta, la couverture vaccinale sera donc déterminante pour les prochaines semaines.



Les scénarios d'évolution épidémique pour la 4ème vague : la vaccination indispensable



Les scénarios d'évolution épidémique pour la 4ème vague : la vaccination déterminante



Bloquer l'expansion du virus : les mesures pour un été de mobilisation

Les semaines à venir doivent être celles de la mobilisation pour bloquer l'expansion du virus de la Covid. En effet, le variant Delta - trois fois plus contagieux que la précédente souche - touche aujourd'hui toute la France. De nouvelles mesures concernant la vaccination et le « pass sanitaire » vont entrer en vigueur.

Tendre vers la vaccination de tous les français

La vaccination est rendue obligatoire sans délai pour :

- les personnels soignants et non-soignants des hôpitaux, des cliniques, des maisons de retraite, des établissements pour personnes en situation de handicap, pour tous les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile. Les personnes concernées ont jusqu'au 15 septembre pour se faire vacciner. Au-delà de ce délai, des contrôles seront opérés et des sanctions pourront être prises ;
- pour les Français qui ne sont pas vaccinés à ce jour, le président de la République a fait "le choix de la confiance" en les appelant à se faire vacciner au plus tôt, précisant « qu'en fonction de l'évolution de la situation, nous devons sans doute nous poser la question de la vaccination obligatoire pour tous les Français » ;
- pour les collégiens, les lycéens, les étudiants, des campagnes de vaccination spécifique seront déployées dans les établissements scolaires dès la rentrée ;
- pour les premiers vaccinés : une campagne de rappel sera mise en place dès les premiers jours de septembre, pour une injection qui devrait être administrée dans les mêmes conditions que les premières.

Au 13 juillet, la Haute-Saône compte 54 % de personnes primo-vaccinées, avec près de 125 000 Haut-Saônoises et Haut-Saônois ayant reçu une première dose.

Le « pass sanitaire » étendu

Clients, usagers, salariés... seules les personnes vaccinées ou testées négatives pourront accéder aux lieux définis plus bas.

La règle générale pour l'extension du « pass sanitaire » va se dérouler en 2 étapes :

1. **Dès le 21 juillet aux lieux de loisirs et de culture** : spectacles, parcs d'attraction, concerts, festivals ;

Aller vers la vaccination de tous les français : les mesures

2. À partir du début du mois d'août, après le vote d'un texte de loi, dans

- les cafés, les restaurants, les centres commerciaux ;
- les hôpitaux, les maisons de retraites, les établissements médicosociaux ;
- les avions, trains et cars pour les longs trajets.

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour :

- Les jeunes de 12 à 17 ans. La vaccination n'ayant été ouverte, pour cette catégorie d'âge, qu'au mois de juin, des millions de jeunes auraient été contraints d'effectuer des tests à répétition pour toutes leurs activités estivales, à partir du 21 juillet. Cet aménagement permettra, d'ici au 30 août, aux 12-17 ans de se faire vacciner.
- Les salariés des lieux et établissements recevant du public. Ces salariés n'ayant pas encore reçu deux doses de vaccin devraient se faire tester presque chaque jour pour aller travailler si l'application était plus précoce. Leur 1^e injection devra toutefois être réalisée au plus tard le 1^{er} août. Attention ! le « pass sanitaire » reste exigible pour les clients qui fréquenteront ces lieux aux dates des 21 juillet ou 1^{er} août 2021, suivant le régime applicable.

En fonction de l'évaluation de la situation, l'extension du « pass sanitaire » à d'autres activités pourra être étudiée.

Pour rappel, le « pass sanitaire » est disponible sur l'application tousanticovid ou sur la version papier remise au moment de la vaccination.

Il convient de noter qu'à l'automne, les tests PCR seront désormais payants, sauf prescription médicale.

* * *

Plus de 5 000 rendez-vous ont été pris sur Doctolib dans la soirée qui a suivi les annonces du président de la République. Les centres de vaccination sont armés pour répondre à la demande.

Plus de 4.000 nouveaux rendez-vous ont été ouverts et sont disponibles d'ici la fin du mois de juillet dans les centres de vaccination du département.